



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 2 novembre 2020

Délibération n°37/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 2 novembre à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 22 octobre 2020.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Jacques Chabot, Didier Jobit, François Nebout, Jérôme Sourisseau, Didier Villat, Xavier Bonnefont, Daniel Sauvâtre, William Jacquillard, Philippe Bouty, Gérard Roy et Gérard Désaphy.
Mesdames Stéphanie Garcia, Catherine Parent, Fabienne Godichaud et Valérie Schermann.

Membres absents ou excusés : Messieurs Samuel Cazenave, Jean-Hubert Lelièvre et Mathieu Hazouard.
Mesdames Martine Pinville et Jeanne Filloux.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel Braud et Monsieur Andreas Koch.
Madame Anne Frangeul.

Membre consultatif absent excusé : Madame Cécile François.

Objet : Modification des représentations au sein du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

L'article 6.1 des statuts du Syndicat Mixte du Pôle Image [SMPI] MAGELIS dispose que le Syndicat est administré par un comité composé de délégués désignés par les différents membres, dont la représentation est fixée de la façon suivante :

MEMBRES	NOMBRE DE DELEGUES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
Région Nouvelle-Aquitaine	4 titulaires et 4 suppléants	4
Département de la Charente	12 titulaires et 12 suppléants	12
GrandAngoulême	2 titulaires et 2 suppléants	2
Commune d'Angoulême	2 titulaires et 2 suppléants	2

Tous les délégués titulaires prennent part au vote et sont porteurs d'une voix.
Les délégués suppléants seront appelés à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires.
Quatre représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême assistent aux séances du Comité Syndical avec voix consultative.

① Représentation de la commune d'Angoulême au sein du Comité Syndical du Pôle Image Magelis

Par délibération du 30 septembre 2020, le Conseil Municipal de la commune d'Angoulême a désigné Monsieur LEFEVRE Gérard en lieu et place de Monsieur DESAPHY Gérard, et Madame ZOUNGRANA Zalissa en lieu et place de Monsieur LEFEVRE Gérard, en tant que représentants suppléants au Comité Syndical du SMPI Magelis.

Aussi, en application des dispositions statutaires précitées, après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical -à l'unanimité- prennent acte du changement de représentants de la commune d'Angoulême au sein du Comité Syndical du Pôle Image Magelis.

② Représentation du Département de la Charente au sein du Comité Syndical du Pôle Image Magelis

Par délibération du 16 octobre 2020, le Conseil départemental a désigné ses représentants au Comité Syndical du SMPI Magelis comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jérôme SOURISSEAU	Marie Henriette BEAUGENDRE
François BONNEAU	Emilie RICHARD
François NEBOUT	Brigitte FOURÉ
Samuel CAZENAVE	Catherine PARENT
Didier JOBIT	Christine LABROUSSE
Didier VILLAT	Isabelle LAGARDE
Jean-Hubert LELIÈVRE	Pierre-Yves BRIAND
Jacques CHABOT	Marie-Claude GUIONNET
Stéphanie GARCIA	Florence PÉCHEVIS
Jeanne FILLOUX	Annick RICHARD
Philippe BOUTY	Frédéric SARDIN
Fabienne GODICHAUD	Maryse LAVIE-CAMBOT

Aussi, en application des dispositions statutaires précitées, après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical -à l'unanimité- prennent acte du changement des représentants du Département de la Charente au sein du Comité Syndical du Pôle Image Magelis.

.....

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 10 nov. 2020
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 10 nov. 2020
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 10 novembre 2020

Signé: Le Président

**Le Président,
Jérôme SOURISSEAU**

